

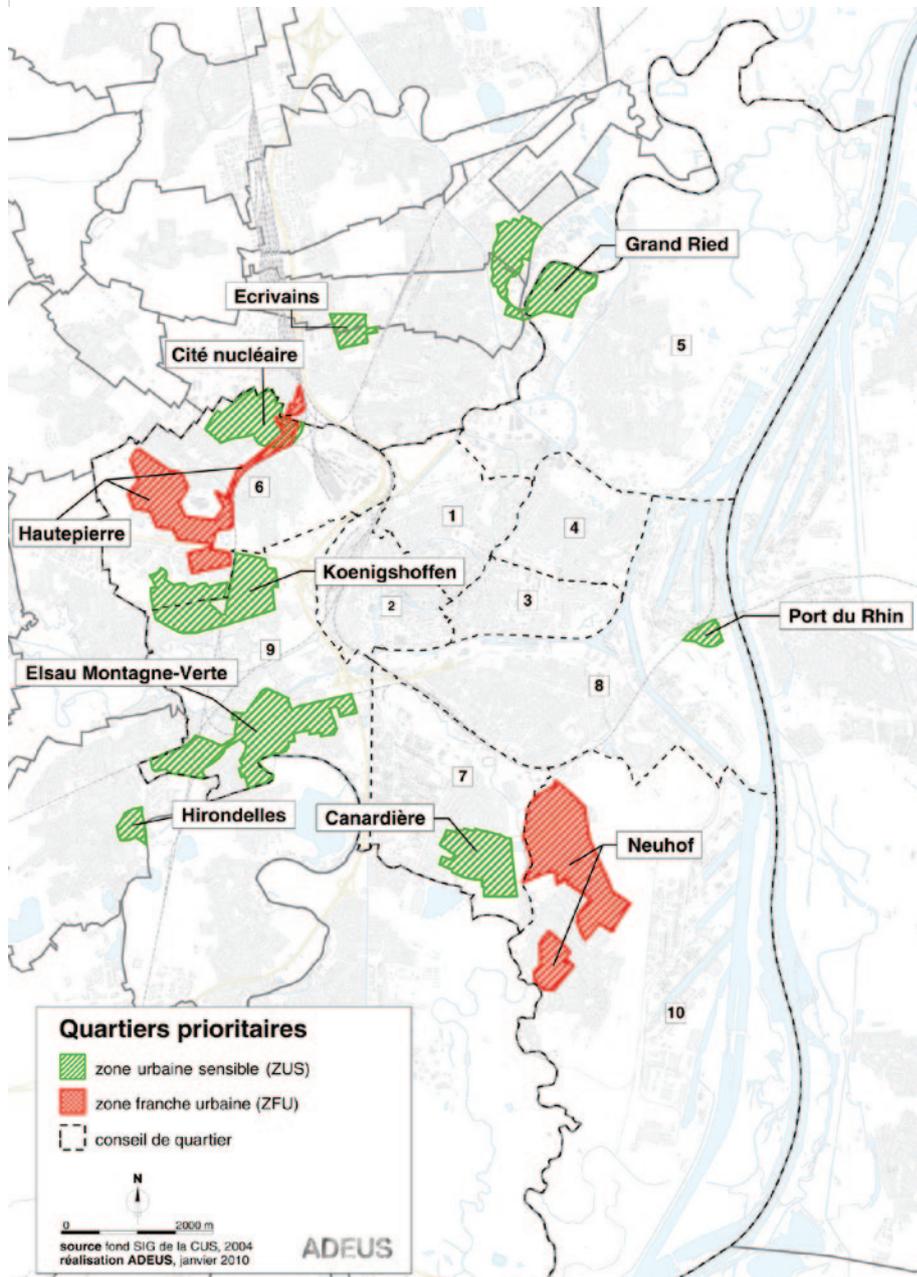
Les territoires concernés

L'Alsace compte 19 ZUS, dont dix sont localisées dans le Bas-Rhin. Ces dix ZUS bas-rhinoises sont toutes concentrées dans la CUS, dont huit se situent pour tout ou partie à Strasbourg.

La ZUS des Ecrivains s'étend sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim et la ZUS Grand Ried se situe sur les bans communaux de Strasbourg, Bischheim et Hoenheim. La ZUS des Hirondelles est implantée à Lingolsheim.

Les ZUS de HautePierre et du Neuhof sont classées en Zone franche urbaine¹ (ZFU).

LOCALISATION DES ZUS DE LA CUS



La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 m entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Source : INSEE

L'unité urbaine de Strasbourg comprend les communes suivantes :

Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim.

1. Les Zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, définis à partir des critères suivants : taux de chômage, proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, proportion de jeunes, potentiel fiscal par habitant. Les entreprises implantées ou devant s'implanter dans ces quartiers bénéficient d'un dispositif complet d'exonération de charges fiscales et sociales durant cinq ans (source : INSEE).



Un quart de la population habite en ZUS

Dans la CUS, 5 communes abritent une ou plusieurs ZUS sur leur territoire (Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim et Lingolsheim).

En 2006, près de 80 000 personnes résidaient en ZUS, soit en moyenne 23 % de la population de ces cinq communes. Parce qu'elle compte huit des dix ZUS de la CUS, Strasbourg concentre aussi 85 % de la population qui réside dans l'une des ZUS.

Toutefois, entre 2006 et 2009, l'évolution de la population des ménages des ZUS (-1,8 %) est à contre-courant de l'évolution générale moyenne de l'unité urbaine de Strasbourg (+5,9 %).

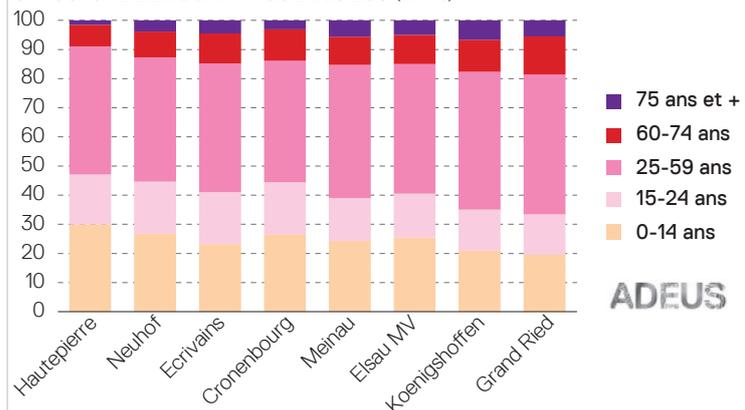
Comparativement à la population des communes auxquelles elles appartiennent, les ZUS sont composées de populations significativement plus jeunes. En 2006, les moins de 25 ans représentent en moyenne 40 % de la population des ZUS, tandis que la part des personnes de moins de 25 ans s'échelonne entre 27 % à Hoenheim et 37 % à Strasbourg. Pourtant, le vieillissement d'une partie de la population de ces quartiers constitue un enjeu.

POPULATION DES COMMUNES ET DES ZUS EN 2006

	Population municipale	Population en ZUS	Poids de la population en ZUS	Part du territoire en ZUS
Bischheim	17 827	3 438	19 %	5 %
Hoenheim	10 615	3 933	37 %	8 %
Lingolsheim	16 784	1 718	10 %	2 %
Schiltigheim	31 238	2 627	8 %	2 %
Strasbourg	272 975	67 619	25 %	8 %
Ensemble	349 439	79 335	23 %	7 %

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DES ZUS (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

Des allocataires dépendants aux prestations sociales

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin (CAF) dénombrait plus de 21 000 allocataires dans les ZUS, soit 20,2 % de l'ensemble des allocataires de la CUS. Le nombre de personnes couvertes² par une allocation est plus important en ZUS (2,66) qu'en moyenne dans la CUS (2,30).

Entre 2009 et 2011, le nombre d'allocataires résidant en ZUS a augmenté moins fortement que dans l'ensemble de la CUS (respectivement +1 % et +3 %).

Pour l'ensemble des ZUS, le quart des bénéficiaires des aides sociales est totalement dépendant des allocations versées ; il s'agit de leurs uniques ressources.

Les bénéficiaires de minima sociaux³ en ZUS sont sur-représentés (31 % en moyenne) par rapport à cette même population dans la CUS (18 %) et peuvent représenter plus du double de la moyenne de la CUS, comme au Port du Rhin ou au Neuhof.

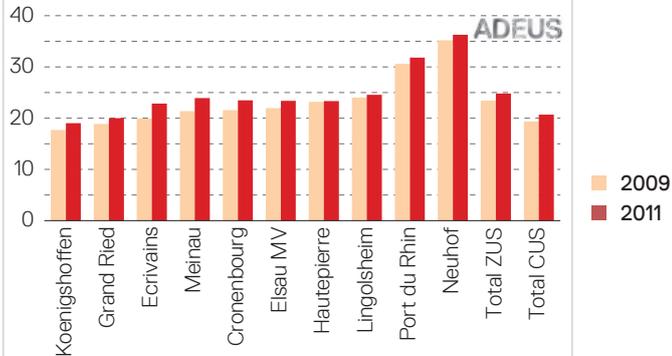
Signe d'une dégradation de la situation des bénéficiaires des aides de la CAF, l'accroissement du nombre d'allocataires dépendants aux prestations sociales a été beaucoup plus important que l'évolution du nombre d'allocataires en ZUS.

Diminution du taux d'activité

Tant en 2006 qu'en 2009 et à l'exception des ZUS du Grand Ried et de Koenigshoffen, les taux d'activité⁴ des 25-64 ans sont inférieurs d'au moins 10 points à la moyenne observée dans l'unité urbaine de Strasbourg, voire de 20 points comme au Neuhof. Le différentiel avec l'unité urbaine s'est même accru entre ces deux années, pour toutes les ZUS.

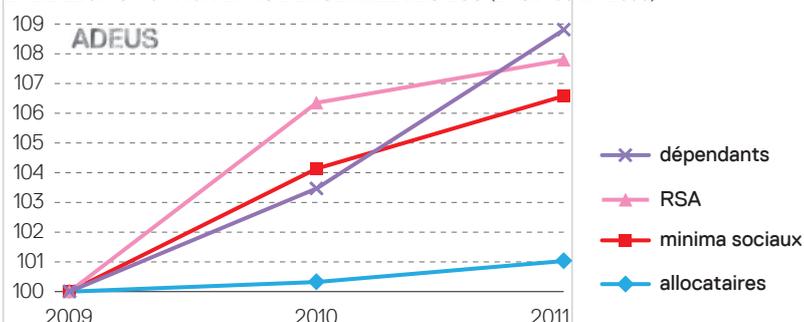
Cette diminution du taux d'activité peut s'expliquer par un accroissement des radiations de demandeurs d'emploi, en lien avec les politiques nationales, de même que dans l'abandon de la recherche d'emploi d'une partie de la population, accroissant ainsi les phénomènes d'exclusion.

ALLOCATAIRES INTÉGRALEMENT DÉPENDANTS AUX PRESTATIONS SOCIALES (EN %)



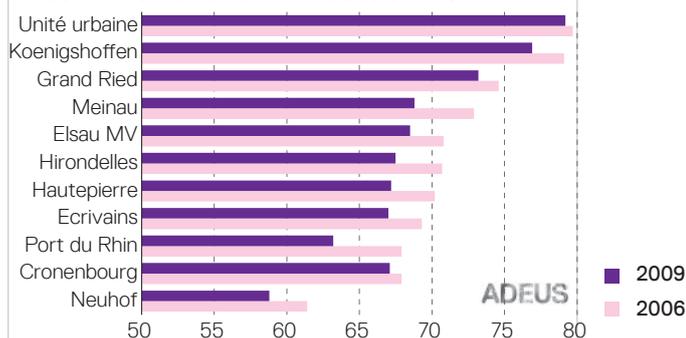
Source : CAF du Bas-Rhin, 2009-2011

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET DE LEUR SITUATION DANS L'ENSEMBLE DES ZUS (BASE 100 EN 2009)



Source : CAF du Bas-Rhin, 2009-2011

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-64 ANS



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

2. Le nombre de personnes couvertes comprend l'allocataire, son conjoint, les enfants bénéficiaires d'au moins une prestation, les enfants nés en décembre, les autres personnes à charge pour les prestations logement.
 3. Ce sont les bénéficiaires d'au moins une des prestations suivantes : AAH, RSA socle (avec activité ou non, avec ou sans majoration parent isolé).
 4. Le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population correspondante (source : INSEE).

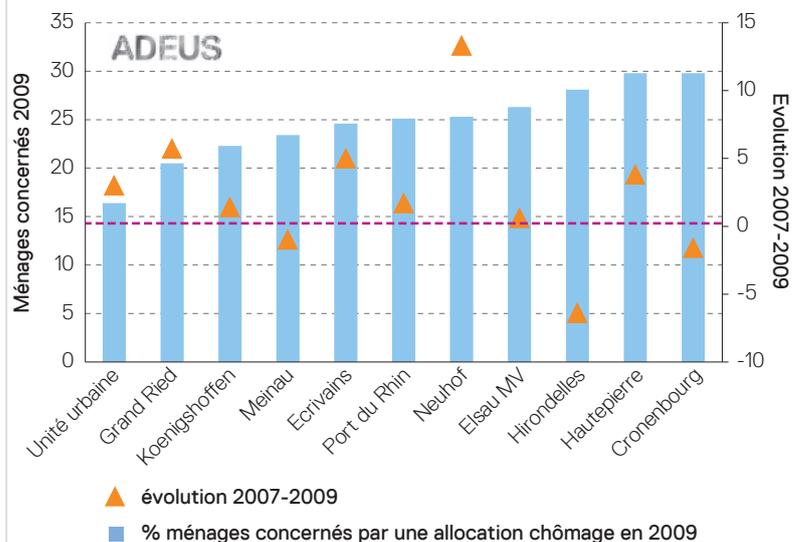


De nombreux demandeurs d'emploi en ZUS

Dans l'ensemble de l'unité urbaine en 2009, en moyenne un ménage sur six est concerné par une allocation chômage. Dans les ZUS, ce sont au minimum un ménage sur cinq, voire près d'un ménage sur trois comme à Cronenbourg ou au Neuhof.

La part des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 dans les ZUS est toujours supérieure à la moyenne de l'unité urbaine. Dans les ZUS de Hautepierre et de Cronenbourg, cette proportion est quasiment deux fois supérieure à la valeur de l'unité urbaine. Entre 2007 et 2009, le nombre de ménages concernés par une allocation chômage a augmenté dans l'unité urbaine. Dans les ZUS, les situations sont très contrastées, entre celles qui voient cette part diminuer (parfois sous l'impulsion des projets de rénovation urbaine), comme dans les ZUS des Ecrivains, de la Meinau ou des Hironnelles, et celles où, au contraire, cette part augmente.

PART DES MÉNAGES CONCERNÉS PAR UNE ALLOCATION CHÔMAGE ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2007 ET 2009 (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville



Des revenus plus faibles en ZUS

Les revenus fiscaux localisés⁵ permettent de décrire la situation des habitants des ZUS. Le revenu médian par unité de consommation⁶ permet d'appréhender les disparités de revenus entre ZUS. Les écarts entre les revenus des habitants des ZUS et ceux de l'unité urbaine sont conséquents. Ils sont au moins 1,4 fois inférieurs dans les ZUS de Koenigshoffen et du Grand Ried, jusqu'à 2,2 fois à Hautepierre et 2,4 fois entre le Neuhof et l'unité urbaine.

Les revenus fiscaux médians par unité de consommation ont diminué entre 2007 et 2009 dans six des dix ZUS, accroissant ainsi les situations de précarité financière et par conséquent, de dépendance aux prestations sociales.

Par voie de conséquence, les populations à bas revenus sont nombreuses en ZUS, dans des proportions nettement plus importantes que la moyenne de l'unité urbaine. De plus, non seulement les écarts avec l'unité urbaine sont importants, mais la population à bas revenus s'est accrue, parfois dans des proportions considérables, comme dans la ZUS Elsau Montagne-Verte (+15 %) ou dans la ZUS des Ecrivains (+13 %).

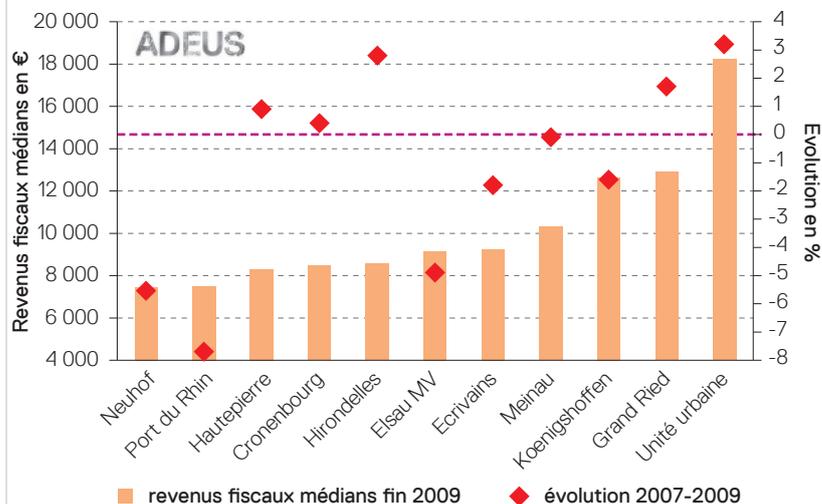
Le croisement des données disponibles sur les revenus fiscaux médians par unité de consommation et sur la part de la population à bas revenus montre clairement que la situation des ZUS est systématiquement plus défavorable que dans l'unité urbaine. Il montre également que la situation des populations résidant en ZUS n'est pas homogène et que certaines sont plus fragilisées que d'autres. Quels que soient d'ailleurs les indicateurs retenus, le constat demeure identique.

Cela signifie, d'une part, la persistance des écarts avec l'unité urbaine, alors que précisément toutes les actions entreprises dans ces territoires ont vocation à les réduire, et d'autre part, l'intensité différenciée des situations de fragilité et de précarité sociale.

5. Ils sont issus de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et de la taxe d'habitation. Cet indicateur est mieux adapté que le revenu moyen à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille (source : INSEE).

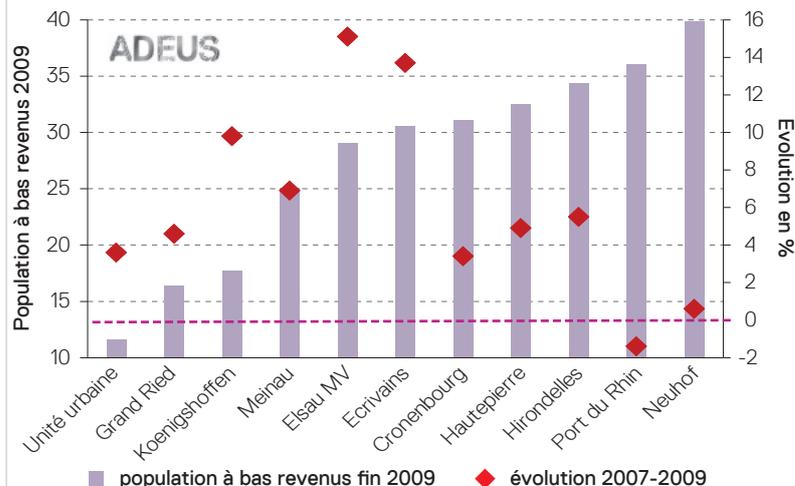
6. Le revenu par unité de consommation (UC) est le revenu annuel exprimé en € courants, divisé par le nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé en attribuant 1 au premier adulte du ménage, puis 0,5 unité à tout autre adulte de 14 ans et plus, puis 0,3 unité à tout enfant de moins de 14 ans.

REVENUS FISCAUX MÉDIANS EN 2009 ET LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 2007



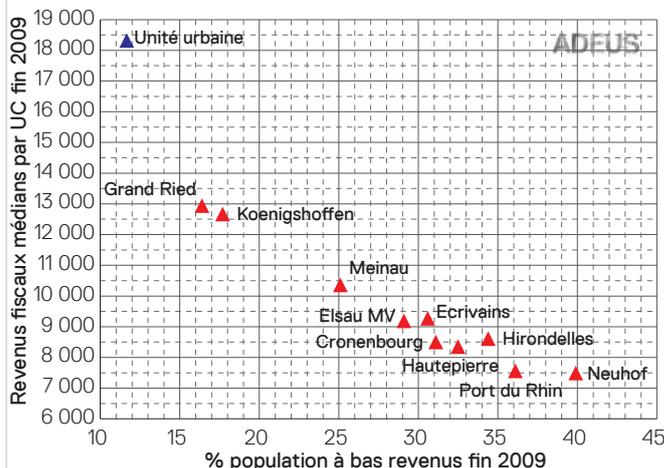
Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

PART DE LA POPULATION À BAS REVENUS EN 2009 ET SON ÉVOLUTION DEPUIS 2007



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

SITUATION DES ZUS AU REGARD DES REVENUS EN 2009



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

Conclusion et enjeux



Les quelques indicateurs présentés ci-dessus illustrent les écarts entre les populations des ZUS et de l'unité urbaine de Strasbourg. La situation des ZUS est toujours plus défavorable que celle de l'ensemble de l'unité urbaine et pour autant, l'analyse des divers indicateurs montre que les différentes ZUS ne sont pas homogènes en termes de disparités (structure démographique, bénéficiaires des allocations familiales, taux de chômage, taux d'activité, revenus, etc.). En effet, les ZUS de Koenigshoffen et du Grand Ried sont celles où les écarts de développement avec l'unité urbaine existent mais sont les moins importants, tandis qu'ils sont particulièrement significatifs pour les ZUS du Neuhof et du Port du Rhin. Ainsi, malgré la mise en œuvre de politiques volontaristes dans de nombreux domaines, ces écarts persistent et dans certains cas s'accroissent même. Le contexte de crise n'est certes pas favorable à la réduction des écarts, mais les difficultés de résorption des inégalités entre populations et territoires conduisent à s'interroger sur les moyens mis en œuvre.

Une évolution de la géographie prioritaire

C'est dans ce contexte qu'un projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine sera présenté fin novembre 2013 au Parlement. La nouvelle

géographie prioritaire devrait être resserrée et unique, afin de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficultés. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville devraient ainsi se substituer aux ZUS et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors-ZUS, en s'appuyant sur le critère des revenus des habitants. De nouveaux contrats de ville signés entre l'Etat et les collectivités territoriales devraient constituer le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville et ils seront pilotés à l'échelle de l'intercommunalité en articulation avec les communes concernées, dans la même temporalité que les mandats municipaux.

Afin de poursuivre la connaissance de ces territoires, les communes et établissements publics de coopération intercommunale devront élaborer un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, soumis à débat devant leurs assemblées délibérantes.



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Équipe projet : **Vincent Flickinger (chef de projet), Virginie Muzart**
N° projet : **1.2.1.1** - Mise en page : **Jean Isenmann**
Photos : **Vincent Flickinger et Jean Isenmann**

© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org